UNAC EASYJET

Dépêche UNAC

www.unac.asso.fr
unac.easyjet@yahoo.fr

Avril 2013

Réunions DP mars 2013

La réunion DP est l'instance qui permet de résoudre les problèmes d'ordre collectif ou individuel, n'hésitez pas à nous contacter, notre rôle est de transmettre, via cette instance légale, vos réclamations ou les dysfonctionnements que vous constatez, à la direction.
Ce mois-ci découvrez une fine selection des questions posées par vos DP UNAC et les réponses de la direction.

Nous espérons que vous y trouverez des éléments de réponse à vos préocupations.

Vos DP UNAC

Sonia BAUMAN

Mathieu BEDOURET

Loic MORINET

Michael LORCY

RÉMUNÉRATION DES ASBY de - 4h

Question DP UNAC :

La direction s'est engagée à ne plus programmer des ASBY de moins de 4h.
Pourquoi est-ce toujours le cas ?

Exemple n°1 CDG : SBY 12h30-20h30 déclenché à 16h35 pour un ASBY 18h10-20h30) Comment le pnc concerné va-t-il être rémunéré ?

Exemple n° 2 CDG: SBY 12:30-20:30 4 crew déclenchés à 19:30. Arrivés à CDG les crew découvrent qu'ils sont en ASBY 2h au lieu de faire le vol.
Comment ces PNC vont-ils être rémunérés ?

Réponse Direction : *Dans ce cas précis, les membres d'équipage doivent remplir un Duty Payment Form. Ils recevront un Nominal Sector.*

Commentaire de vos DP :

Comme vous le savez les ASBY de moins de 4 heures ne sont pas rémunérés pourtant ils continuent d'être planifiés.
A ce titre, la direction s'est engagée à ne plus en programmer.

En ce qui concerne la décision de payer un secteur nominal des crews dans cette situation, cela reste encore du cas par cas.

ÉPISODES NEIGEUX

Question DP UNAC :

Des retards considérables où l'avion reste au stand, où un service est fait, où parfois, une longue attente avec les passagers à bord est subie, constituent du temps de travail effectif pour les PNC. Les délégués demandent qu'en de pareilles circonstances un secteur nominal, au moins, soit rémunéré.

Réponse Direction : *Les élus font expressément référence à l'épisode neigeux du mois de Mars 2013. Cette situation, compliquée pour les équipages n'en demeure pas moins exceptionnelle. De ce fait aucun paiement spécifique n'est prévu à ce jour.*

Commentaire de vos DP :

Les épisodes neigeux ne sont pas si exceptionnels. De plus, d'autres circonstances peuvent entraîner de longues attentes de ce type (problèmes techniques, slot...). Vos élus continueront à réclamer une forme de paiement ou compensation pour ces situations.

COMMUTERS SBY TICKETS

Question DP UNAC :
Quelles ont été les mesures prises par la direction suite au mail du CSBM CDG concernant les SBY tickets à prendre par les commuters ?

Réponse Direction : *Voici la réponse du CSBM reçu en date du 02 avril 2013 aux Elus.*
« Bonjour à tous,
Comme convenu je reviens vers vous concernant le "stand-by ticket". Tout d'abord je regrette de vous annoncer que malheureusement les utilisateurs du système commuter doivent continuer à acheter un billet stand by si disponible. Si le vol est complet ils pourront embarquer en Uniform comme commuter.
La bonne nouvelle c'est que les commuters vont pouvoir porter l'uniforme même en SBY ticket pour faciliter les procès. Ceci sera annoncé bientôt dans une Notice to Crew. Je suis désolé si ceci n'est pas la réponse que vous attendez mais c'est la solution que j'ai reçu du siège social. Nous allons faire un rappelle à tous les PNC de la procédure du commuting une fois que la NTC est sortie.

Bien Cordialement »

Commentaire de vos DP :
On voit ici l'aberration du système. Les commuters qui doivent prendre un SBY ticket alors qu'ils peuvent voyager avec leur lettre si le vol est complet. Déjà que le nombre de SBY tickets est ridicule, cela laisse encore moins de possibilités pour les crew de prendre un Sby ticket.
Ce type de questions sera discuté lors de la commission Staff travel prévue en Juin.

ROSTERING

Question DP UNAC :
Il n'y a aucune information concernant les réunions rostering. La direction pourrait-elle donner plus de précisions et de feedbacks sur ces réunions ? Quand aura lieu la prochaine réunion ?

Réponse Direction : *La demande pour relancer les réunions rostering a été faite et nous attendons une réponse de Sharon Sturgeon qui est actuellement absente au moment de la publication de ce compte rendu.*

ROSTERS TROP CHARGÉS

Question DP UNAC :
En réf. à la réponse de la direction à la question 17 (CR 21/02/013) : « la compagnie réfute que les rosters soient volontairement trop chargés ».

Aucune mesure n'est prise par la compagnie quand le cas se présente.
A la parution de rosters trop chargés, les PNC contactent FRMS (precautionary fatigue), pourtant aucune modification de planning n'est effectuée. Les PNC contactent Mme Michelis du rostering qui les renvoie vers FRMS.
Comment « la compagnie réfute-t-elle exactement les rosters trop chargés » ?
Quelles sont les mesures réellement prises par la compagnie face à un PNC qui présente un roster trop chargé ?
Exemple : 3 VCE-PSA de suite en early (ORY) puis simple FCO. Malgré le mail envoyé par le pnc à FRMS (resté sans réponse) il n'y a aucun changement . Stephanie Michelis qui était au courant a fini par contacter FRMS qui lui a répondu semble t'il : « c'est bon c'est légal il a assez de repos sur le 4eme jour ».
Quelles sont les explications de la direction à ce dialogue de sourd entre FRMS et les pnc ? A quand un réel fonctionnement du roster optimiser ?

Réponse Direction : *Un projet a démarré courant Mars 2013, sur le sujet des rosters et plus concrètement le FTGD. Cela sera similaire à celui effectué dans le passe sur la base de LYS.*

Commentaire de vos DP :
Vous êtes nombreux à nous reporter des problèmes de plannings (rosters déséquilibrés, rotations sujettes à fatigue, early-faux late-early...). Nous constatons que les «Fatigue» s'accumulent et que pour autant les rosters ne s'allègent pas.
Nous ne pouvons plus accepter cette situation et nous avons réussi à imposer une nouvelle réunion rostering. Cette réunion aura lieu en juin prochain en présence de délégués du personnel issus des 2 organisations syndicales, et de la secrétaire du CHSCT.

RAPATRIEMENT STAFF TRAVEL

Question DP UNAC :
Pour quelles raisons un PNC en staff travel n'est pas rapatrié par easyJet alors qu'un passager standard l'est. Réf. question 7 (CR 21/02/013). Si un vol retour easyJet est annulé et que la compagnie est avertie à temps par le PNC (impossibilité de reprendre ses fonctions à temps), quel code est attribué sur son roster ?

Réponse Direction : *Le code indiqué sur le roster du salarié est No Show / NSO.*
Les billets « staff travel » sont traités de la même façon qu'un passager standard.

Commentaire de vos DP :
Nous souhaitons apporter des clarifications quant au rapatriement du crew si le vol est annulé. Un crew en staff ne bénéficiera pas de traitement de faveur s'il a un duty le lendemain mais il sera rapatrié aux conditions identiques a celles d'un passager lambda.

FLEXIBLE À MERCI

Question DP UNAC :
Les DP demandent s'il est possible qu'un employé refuse, sur son dernier jour, un duty tel que ASBY ou vol finissant après 23h30 sachant que la compagnie refuse qu'ils swappent ces mêmes duties ? En effet des duties sont rajouté en day6 comme RAK ou CMN avec check out à 23h45.... Alors qu'il n'est jamais possible de les swapper.
Ces swaps en particulier sont systématiquement refusés. (3 fois de suite pour le même PNC).

Réponse Direction : *Pour des raisons opérationnelles les Crew ne sont pas autorisé de refuser les CMN ou RAK sur leur jour 6 sauf s'ils travaillent dans leur jour de repos.*

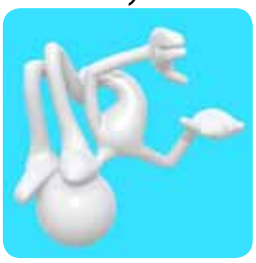

Commentaire de vos DP :
Là encore, la compagnie attends de son personnel qu'il soit «flexible», entendez corvéable à merci. Tout ceci au détriment des crew. Et effet, dans l'autre sens des swaps sur le dernier jour du bloc sont refusés en dépit du nombre de Crew demandeurs.

CASH BAGS ENVOLÉS

Question DP UNAC :
Le paiement des commissions de la fin Décembre n'ont pas été payées sous prétexte que les cash bags avaient été volés. Le travail des PNC ayant été effectué dûment lors des ventes à bord, pour quelles raisons ne sont ils toujours pas rémunérés alors qu'ils n'ont rien à voir avec le vol des cash bags ?

Réponse Direction : *Nous restons en attente des informations de NewRest. Nous vous confirmons que les PNC concernés seront rémunérés dans les meilleurs délais.*

Commentaire de vos DP :
L'enquête est toujours en cours mais les commissions seront payées fin Avril grâce à l'insistance de vos DP.

SÉLECTION CM À LYS

Question DP UNAC :
Comment la direction a-t-elle pu faire passer une sélection CM À LYON alors qu'il y a déjà une liste de 25 Up ranker sur cette base. Comment la compagnie compte-t-elle résorber ce sur effectif de Up rankers. Les DP demandent le gel des transferts de CM vers la base de Lyon en raison du très grand nombre de FA en Uprank sur cette base. Le transfert protocole prévoyant le passage alternativement d'un CM venant d'une autre base et un uprank de la base.

Réponse Direction : *Le recrutement des CM sur LYS avait été lancé bien avant la décision finale de clôturer la base de MAD (tous les upranks sont madrilènes). Aucune nouvelle sélection CM n'est prévu a LYS pour le moment.*

Commentaire de vos DP :
Les chiffres font tourner les têtes. Voici donc d'autres crew qui vont venir s'ajouter à la liste déjà bien longue d' uprankers. On constate ici qu'un vivier de uprankers est bel et bien créé et que des confirmations en CM ne sont pas prévues pour les mois qui arrivent.

CONTRAT SAISONNIER HIVER

Question DP UNAC :
Comment la compagnie peut elle justifier le recrutement de PNC en CDD à caractère saisonnier alors que les mois d'hiver sont les périodes de plus basse activité pour une compagnie aérienne comme easyJet ? Les DP demandent également la liste des PNC en contrat saisonnier par base avec la date de début et de fin de contrat.

Réponse Direction : *La Compagnie a procédé au recrutement de CDD de type saisonnier pour couvrir la période d'été. En aucun cas, ces embauches n'ont été faites pour la période d'Hiver. Les dates d'arrivée ou de reprise correspondent peu ou prou au début de la saison Eté débutant en Avril 2013.*

Commentaire de vos DP :
Mais bien sûr... les personnes en CDD/CDS ont commencé à travailler en février dernier. Pourquoi embaucher des CDD en Hiver, saison creuse, à plus forte raison quand des offres de unpaid leave sont faites à la même période.

STAGE DE FORMATION

Question DP UNAC :

Les DP demandent quand les 11 FA de Lyon qui ont réussi leur sélection CM seront envoyés en Stage de formation à Londres ? Y a t il une date de validité de leur sélection.

Réponse Direction : *Les 11 FA ont passé la sélection. Aucune date n'est encore prévue pour leur stage de formation à Londres.*

Commentaire de vos DP :

Cela n'est pas annonciateur de bonne nouvelle. Quand on voit le temps qu'ils risquent d'attendre pour juste faire la formation on se demande le temps que cela va prendre pour être confirmer en CM. On ne peut que pointer ici, une nouvelle fois, la supercherie du statut upranker.

AUTO-ENTREPRENEUR

Question DP UNAC :

Dans quelle mesure un salarié Easyjet peut se déclarer en statut auto-entrepreneur pour une activité annexe à son métier de PNC?

Réponse Direction : *Cela est tout à fait possible des lors que cette activité annexe ne fait pas de concurrence directe à easyJet. Dans ce cas, le salarie doit en informer par lettre (recommandée ou remise en mains propres) la DRH et son encadrement.*

Commentaire de vos DP :

Nous vous invitons à vraiment suivre la procédure et à bien prévenir la direction si vous êtes intéressés pour pratiquer une activité annexe. Voici la confirmation écrite que cela est tout à fait possible de se déclarer avec un statut d'auto entrepreneur et de continuer à voler.

Vous pouvez le constater, certaines réponses sont incomplètes, détournées et même incohérentes. Nous suivons donc de près l'évolution des questions posées et continuons assidûment notre martèlement auprès de la direction pour obtenir des résultats satisfaisants. Vous êtes témoins de cette évolution en direct grâce à la publication de notre dépêche mensuelle.

À votre écoute, en action pour vous, pour vos revendications.

Nous sommes à l'écoute de vos commentaires, questions, observations !

unac.easyjet@yahoo.fr

ADHÉSION UNAC Easyjet - 3, place de londres - 95727 Roissy cdg cedex

Nom :

Prénom :

Matricule :

Adresse :

Tél :

Mail :

Les PNC sont de plus en plus nombreux à adhérer à l'UNAC. Et si vous aussi vous veniez nous rejoindre !